



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



2019

PRÉAMBULE

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité, et peut permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

SOMMAIRE



PRÉSENTATION

- Périmètre et installations p. 5
- La compétence déchets p. 6



LA COLLECTE

- Collecte en porte à porte p. 7
- Collecte en déchèterie p. 8
- Collecte en PAV p. 11
- Localisation des équipements p. 12



LE TRAITEMENT

p. 13



LA PRÉVENTION

- Actions du SDCY p. 17
- Focus sur le PLPDMA p. 18
- Actions complémentaires de la CCSA p. 18



LES MOYENS FINANCIERS

- Les sources de coût p. 19
- Analyse financière globale p. 22

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



S'il est un service par lequel la Communauté de communes est particulièrement connu de ses habitants, c'est bien celui des déchets. Il touche au quotidien nos concitoyens, car chaque semaine, ils voient passer les camions de collecte des déchets triés ou des ordures résiduelles. L'augmentation régulière du volume de dépôts au sein de nos déchèteries et dans les points d'apports volontaires est également le signe d'une responsabilisation accrue des habitants sur la gestion des déchets non collectés en porte à porte. Ceci nous permet de limiter le développement des dépôts sauvages notamment dans la nature.

L'année 2019 s'est ainsi inscrite dans la dynamique des années antérieures en privilégiant l'amélioration de l'efficacité du service, et tout particulièrement sa réactivité, afin d'assurer la continuité de ce dernier. Ainsi, en 2019, grâce au comportement des habitants, nous avons stabilisé le volume global de déchets collectés dans nos différents systèmes de collecte.

Dans le même temps nous avons veillé à gérer avec la plus extrême rigueur nos dépenses, notamment de fonctionnement, qui ne font que baisser depuis 2017.

Cette logique est primordiale dans un contexte où dans les années à venir, la taxe générale sur les activités polluantes va très fortement augmenter. Parallèlement, au niveau mondial, la demande en matériaux issus du tri est en train de s'assécher, et bien que notre Communauté ait signé un contrat avec CITEO permettant de limiter l'impact de cette évolution, nos ressources liées à la revente de matériaux risquent fort de stagner.

Nous devons donc veiller à ce que l'augmentation de certains coûts sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise, associée avec une stagnation de nos ressources commerciales, ait un impact limité sur nos concitoyens.

Notre établissement devra également engager une réflexion pour préparer l'obligation nationale et européenne du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, l'objectif étant de réduire de manière importante le volume collecté en ordures ménagères résiduelles (sacs noirs).

Enfin, des efforts restent à faire concernant la valorisation de certains déchets issus des déchèteries pour lesquels de nouvelles filières de traitement pourraient être identifiées.

La gestion des déchets est ainsi une mission pour laquelle notre établissement doit régulièrement s'interroger pour, à la fois, améliorer sa performance, mais également réduire son coût pour nos concitoyens. Cette dynamique repose également sur la mobilisation de ces derniers dans une optique de gestion plus durable de nos déchets.



Yves DELOT

Président de la Communauté
de communes Serein et Armance

À L'ATTENTION DES LECTEURS

Dans le domaine des déchets, il est d'usage d'utiliser de nombreux acronymes et un vocabulaire technique. Trouvez, ci-dessous, la signification des termes évoqués au fil des pages.

GLOSSAIRE

CITEO : entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers.

CSDU : centre de stockage des déchets ultimes

DDS : déchets diffus spécifiques (correspond aux DDM, déchets dangereux des ménages). Peintures, solvants, produits phytosanitaires font partie de cette catégorie de déchets.

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateurs, appareils électroménagers, téléviseurs, téléphones...).

DMA : déchets ménagers et assimilés (ensemble des déchets collectés et traités).

ISDND : installation de stockage de déchets non dangereux.

OM : ordures ménagères.

OMA : ordures ménagères et assimilées, c'est-à-dire les déchets collectés hors déchèteries (déchets résiduels + emballages recyclables + verre + papiers).

PAV : point d'apport volontaire.

PLPDMA : plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui met en œuvre un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des DMA.

REFUS DE TRI : déchets non recyclables déposés dans les sacs jaunes.

SDCY : syndicat des déchets du centre Yonne. Il rassemble 8 intercommunalités icaunaises à compétence déchets.

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants (déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc).

TOUT-VENANT : déchets sans filière de recyclage ou traitement spécifique (ex : matelas, mobilier en plastique, mobilier (hors bois), literie, plaque, isolant, moquette, fenêtre, vitre, plastique, polystyrène, tissus, caoutchouc, cartons souillés...).

PÉRIMÈTRE ET INSTALLATIONS

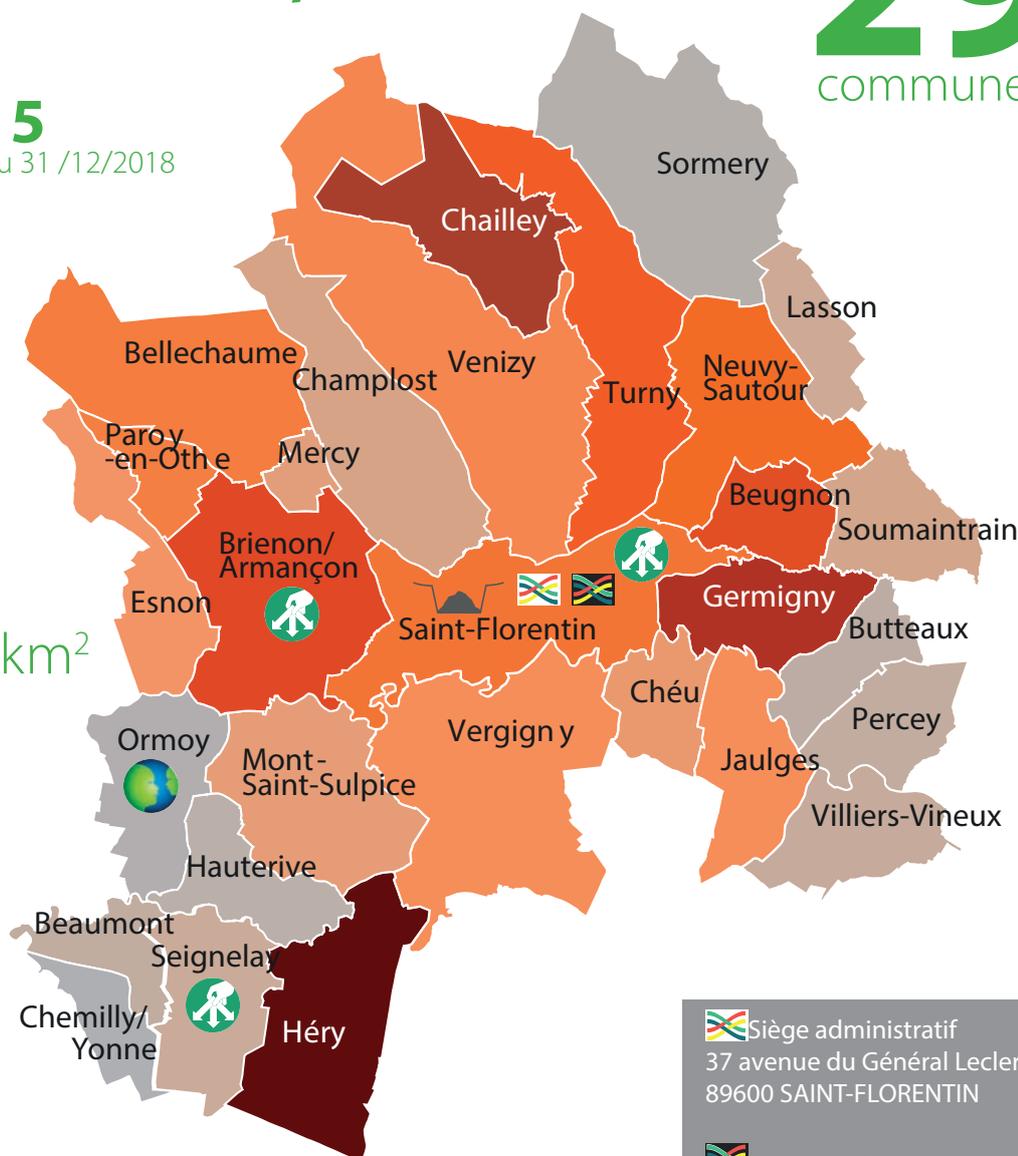
469,6 km²

29
communes

24 315

habitants au 31 /12/2018

51,8 hab/km²



 Siège administratif
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT-FLORENTIN

 Centre technique
29 rue Jean Moulin
ZI Les Galettes
89600 SAINT-FLORENTIN

 Centre de tri Coved

 ISDND

 Déchèterie

LA COMPÉTENCE DÉCHETS

En vertu de ses statuts, la Communauté de Communes Serein et Armance exerce au titre de la "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" les fonctions suivantes :

- » Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- » Création, gestion de déchèterie des déchets ménagers et assimilés.
- » Aménagement et gestion des points d'apport volontaire.
- » Étude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence représente le poste le plus important du budget de fonctionnement de la collectivité, soit 49 % des dépenses réelles pour l'année 2019.

Chaque année, pour assurer le bon fonctionnement du service, la CCSA mobilise de nombreux moyens aussi bien humains que techniques (entretien des matériels et autres installations liées à la collecte).

L'instance de gouvernance de cette compétence, au-delà du conseil communautaire est la commission ad hoc ainsi composée :

- GALLOIS Stéphane, maire de Turny
- DELAGNEAU Gérard, maire de Sormery
- BUCINA Murielle, maire de Paroy-en-Othe
- PIAT Roselyne, conseillère communautaire de Saint-Florentin
- GUÉNARD Ariane, conseillère communautaire de Vergigny
- SEUVRE Chantal, conseillère communautaire de Saint-Florentin
- GUINET-BAUDIN Philippe, maire de Chailley
- BENOIT Romuald, maire de Beaumont
- LEPRUN Jean-Louis, maire de Mercy
- ROUSSELLE Patrick, conseiller communautaire d'Héry
- JUSSOT Jacky, maire du Mont-Saint-Sulpice

PRINCIPALES DÉCISIONS

En 2019, en tenant compte des réalités d'usage, notamment de certains professionnels et des habitants des espaces les plus urbanisés, nous avons travaillé sur une optimisation des tournées afin de réduire les coûts afférents. Cette évolution a permis de baisser le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019.

Par ailleurs, soucieux d'assurer une parfaite continuité des services, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule dont la taille est plus adaptée à la collecte dans certaines communes où les rues sont plus étroites. Il en résulte une meilleure organisation de nos tournées de déchets triés et la mise en place de doubles tournées 3 jours sur 5 par semaine.

Enfin, nous y avons gagné en indépendance lorsque l'un de nos véhicules est victime d'avaries.

Enfin, l'année 2019 a été particulièrement marquée par la conception en collaboration avec le SDCY de notre plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

LA COLLECTE

La collecte des DMA comprend d'une part, la collecte en porte à porte des ordures ménagères ainsi que des déchets issus du tri, et d'autre part la collecte des déchets réalisés dans les trois déchèteries et sur les points d'apport volontaire.



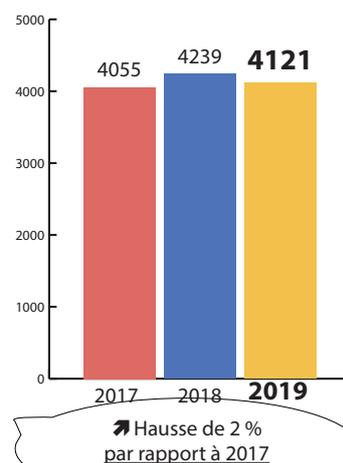
COLLECTE EN PORTE À PORTE Tonnages 2017 2018 2019

Les collectes des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) sont réalisées tous les 15 jours (sauf Saint-Florentin et Briennon/Armançon, toutes les semaines). Sont également collectés les points d'apport collectif (bailleurs sociaux, gros producteurs de déchets non susceptibles de tri sélectif comme certains déchets de professionnels et de restauration collective) et les bacs de collecte collective disposés sur l'espace public. La collecte est réalisée par la société Coved du groupe PAPREC. Deux camions (plus un de secours) et 2,5 ETP sont affectés sur ce service.

Planning

COMMUNES 	semaine paire	semaine impaire
Chemilly/Yonne, Hauterive, Seignelay	lundi	
Avrolles, Frévaux, les Buissons, les Drillons, Champlandry, Saint-Florentin ville, centre-ville et collectifs	mardi	
Bligny-en-Othe, Briennon/Armançon ville, centre-ville et collectifs, Champlost, Venizy	mercredi	
Chailley, Lasson, Turny, Sormery	jeudi	
Beugnon, Chéu, Germigny, Saint-Florentin centre-ville et collectifs, Soumaintrain	vendredi	
Beaumont, Héry, Mont-Saint-Sulpice		lundi
Saint-Florentin ville, centre-ville et collectifs		mardi
Bouilly, Briennon/Armançon, Vergigny		mercredi
Butteaux, Jaulges, Neuvy-Sautour, Percey, Villiers-Vineux		jeudi
Bellechaume, Eson, Mercy, Ormoy, Paroy-en-Othe, Saint-Florentin centre-ville et collectifs		vendredi

ÉVOLUTION DES TONNAGES

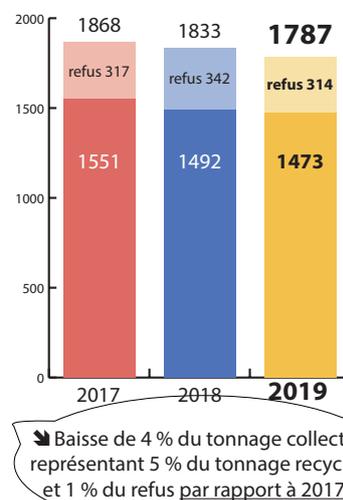


Les collectes des déchets issus du tri (sacs jaunes) sont réalisées tous les 15 jours (sauf centre-ville + collectifs de Saint-Florentin et Briennon/Armançon, toutes les semaines).

Planning

COMMUNES 	semaine paire	semaine impaire
Briennon/Armançon ville, centre-ville et collectifs, Mont-Saint-Sulpice	lundi	
Chéu, Jaulges, Percey, Villiers-Vineux	mardi	
Lasson, Neuvy-Sautour, Sormery	mercredi	
Saint-Florentin ville, centre-ville et collectifs	jeudi	
Beaumont, Héry, les Baudières, Ormoy	vendredi	
Briennon/Armançon centre-ville et collectifs, Champlost, Chemilly/Yonne, Venizy		lundi
Bellechaume, Eson, Mercy, Paroy-en-Othe		mardi
Beugnon, Butteaux, Germigny, Les Buissons, Champlandry, Soumaintrain		mercredi
Bouilly, Saint-Florentin centre-ville et collectifs, Hauterive, Rebourseaux, Vergigny		jeudi
Avrolles, Chailley, Frévaux, Seignelay, Turny		vendredi

ÉVOLUTION DES TONNAGES



Pour réaliser cette collecte, trois bennes sont mobilisées (une de 26 tonnes et deux de 19 tonnes) avec quatre chauffeurs/ripeurs et un ripeur. La collecte du tri en porte-à-porte représente environ 35 000 km.

COLLECTE EN DÉCHÈTERIE Tonnages 2017 2018 2019

Les déchèteries sont accessibles au public sur présentation d'une carte délivrée gratuitement au siège de la Communauté de communes à Saint-Florentin.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIES



Les dépôts sont effectués par les particuliers et professionnels associés aux particuliers.

DÉCHÈTERIE DE SAINT-FLORENTIN

Elle est gérée en régie par la Communauté de communes avec deux gardiens à temps plein et un agent à temps partiel employé via une structure intérimaire d'insertion.

La plateforme dispose notamment d'un broyeur sur benne.

Il est à noter qu'en terme de volume d'activité, la déchèterie de Saint-Florentin traite autant de déchets que les deux autres déchèteries de Briennon/Armançon et Seignelay.

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h (18h en été)

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h (18h en été)

DÉCHÈTERIES DE BRIENNON/ARMANÇON ET SEIGNELAY

Elles sont gérées par la société Coved. Elles disposent chacune d'une plateforme de déchets verts. Deux salariés de la société Coved (représentant 1,5 ETP) assurent le fonctionnement des installations.

Horaires d'ouverture

Seignelay - lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi : 10h - 12h / 14h - 17h (18h en été)

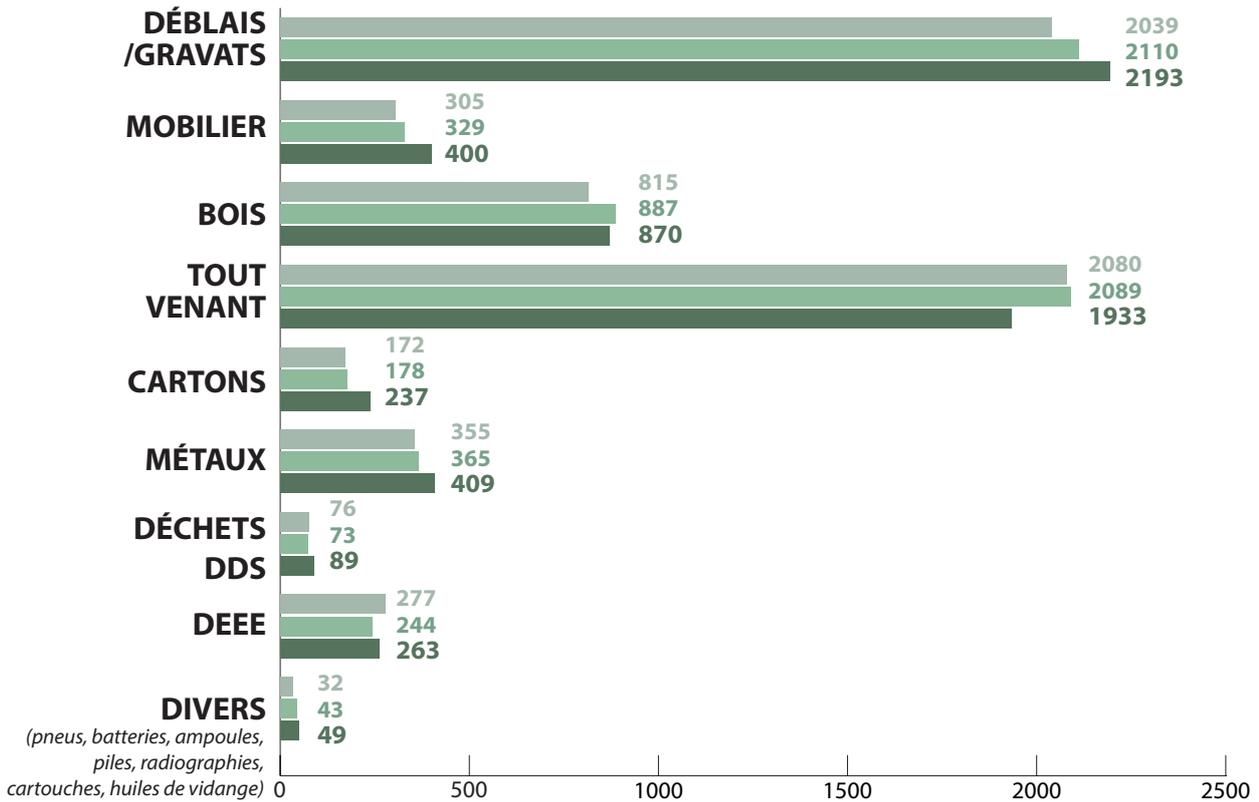
Briennon /Armançon - lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 10h - 12h / 14h - 17h (18h en été)





Quantité de déchets collectés en déchèterie en 2019 (hors déchets verts).

TONNAGES EN DÉCHÈTERIE - DÉTAILS



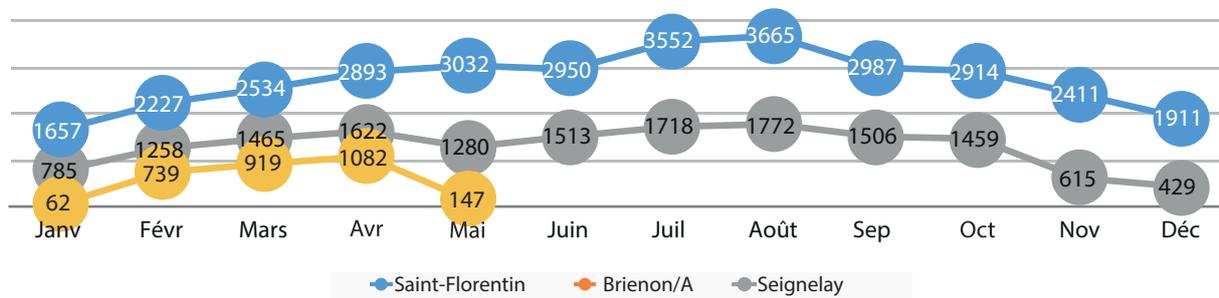
Baisse de 8 % du tonnage collecté par rapport à 2017
 Quantité de déchets verts traités sur les plateformes en 2019.



Quantité de déchets verts de la commune de Cerisiers reçus par la plateforme de Brienon/Armançon. Leur coût de traitement sera refacturé à la Coved en 2020.

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

À noter : panne du logiciel de la déchèterie de Brienon/Armançon en cours d'année.



FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES - PROVENANCE DES USAGERS

	ST-FLORENTIN		BRIENON/A	SEIGNELAY
Bernouil*	6	Beaumont	14	1549
Beugnon	804	Bellechaume	708	34
Butteaux	831	Brienon/Armançon	4885	149
Carisey*	28	Champlost	1486	22
Chailley	917	Chemilly/Yonne	22	2470
Chéu	1555	Esnon + Bussy-en-Othe	1358	25
Dyé*	6	Hauterive	51	1199
Flogny-la-Chapelle*	64	Héry	54	5486
Germigny	2872	Mercy	123	2
Jaulges	1195	Mont-Saint-Sulpice	287	1681
Lasson	309	Ormoy	173	1715
Neuvy-Sautour	3993	Paroy-en-Othe	266	7
Percey	855	Seignelay	34	5224
Sormery	795	Venizy	759	24
Soumaintrain	568			
Saint-Florentin	11052			
Turny	2405			
Vergigny	3974			
Villiers-Vineux	504			
	32733		10222	19587
TOTAL			62542	

* Communes hors CCSA : avec la mise en circulation d'un nouveau pass'déchèterie en 2020, l'accès du site sera réservé aux habitants de Serein et Armance.

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ^{Tonnages} 2017 2018 2019

LE VERRE



La collecte du verre (bouteille, pots et bocaux en verre sans couvercle, ni bouchon) des 97 PAV est assurée toutes les deux semaines par la société Gachon, située à Créancey (21).

Lors du contrôle hebdomadaire, les services communautaires vérifient l'état des installations, procèdent au nettoyage des abords et surveillent la situation de saturation des bacs. Pour cela, les équipes communautaires (les mêmes que pour la collecte), disposent de trois véhicules utilitaires.



LE TEXTILE



Suite à la défaillance du précédent prestataire, la Communauté de communes a signé un nouveau contrat avec Le Relais, entreprise à caractère social. Vingt bennes à textile (vêtements, chaussures, linge de maison) sont dispersées sur le territoire. Cette prestation est réalisée gracieusement par la structure Le Relais en contrepartie de l'absence de rémunération pour la Communauté de communes lors de la valorisation des vêtements et tissus d'ameublement. Là encore, les agents communautaires interviennent régulièrement pour vérifier l'état de propreté de ces points d'apport volontaire.



AUTRES POINTS D'APPORT



Plusieurs PAV d'ordures ménagères résiduelles sont disponibles sur le territoire communautaire. C'est la société Coved, prestataire de la collecte en porte à porte qui en assure le ramassage.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

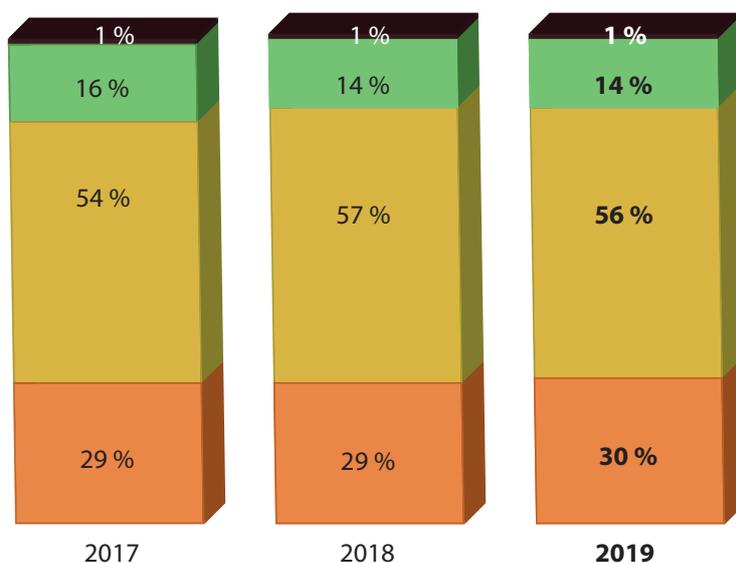
VERRE ● VÊTEMENTS ● AUTRES POINTS D'APPORT ●

COMMUNES	EMPLACEMENTS	COMMUNES	EMPLACEMENTS
BEAUMONT	<ul style="list-style-type: none"> Lavoir (rue des Ponts) ●● Rue de l'Égalité ● 	LASSON	<ul style="list-style-type: none"> Chemin du cimetière ●
BELLECHAUME	<ul style="list-style-type: none"> Parking salle des fêtes ●●●● Rue du Professeur Ramon ● 	MERCY	<ul style="list-style-type: none"> Lavoir, rue de la Côte Sainte Anne ●
BEUGNON	<ul style="list-style-type: none"> Place de la Mairie ● 	MONT-ST-SULPICE	<ul style="list-style-type: none"> Rue du Puits de la Chèvre ● Rue des Anciens Combattants ● Rue du Château d'Eau ●● + LES RÉGNIERS (Parking du Stade) ●
BRIENON/ARMANCON	<ul style="list-style-type: none"> Angle Grande Rue et Bld Delattre de Tassigny ● Angle rue de la Foire aux Chevaux ● Route de Joigny ●● Rue Delattre ● Rue du M^{chal} Leclerc ● Pétanque ● Rue du Stade ●● Place Émile Drominy ●●● Place Émile Blondeau ● Rue de la Gare ● Rue Bouribault ● Rue des Écluses ●●●●●●●● Rue du 11 Novembre ●●●●●●●● Cimetière ●● Rue Simon Legouge ● Parking école St Loup ● Déchèterie, route du Boutoir ●●● + BLIGNY-EN-OTHE (chemin de l'église) ● 	NEUVY-SAUTOUR	<ul style="list-style-type: none"> Ancienne route nationale ●●●
BUTTEAUX	<ul style="list-style-type: none"> Place de l'église ● + LA CHAUSSÉE ● 	ORMOY	<ul style="list-style-type: none"> Rue Serge Moreau ●●●● Rue Saint-Vincent ● + MALMAISON (Rue Jean Bizet) ●
CHAILLEY	<ul style="list-style-type: none"> Angle Rue Neuve et Rue des Fossés ● + VAUDEVANNE(Angle Bas Fonds et Parc du Chêne) ● 	PERCEY	<ul style="list-style-type: none"> Pont de Biault, rue de la Croix St Jacques ●
CHAMPLOST	<ul style="list-style-type: none"> Rue André Priou ●●●● + VACHY (Rue du Lavoir) ● + CHATTON (Rue d'Avrolles) ●● 	SAINT FLORENTIN	<ul style="list-style-type: none"> Parking des Plantes, rue du Maréchal Juin ● Parking du magasin Netto, rue J. Lancôme ●● Avenue de l'Europe, vers place Ravel ● Rue G. Clémenceau (les Petites Conches) ● Parking Amicale des Portugais ● Rue des frères Chignardet (salle Daullé) ● Camping de l'Armançon ● Déchèterie ●●●● Parking Intermarché ●●●●●● Parking Atac ● Promenade de la Vernée ● Place du port de plaisance ● + AVROLLES (mairie) ● + AVROLLES (église) ● + FRÉVAUX ● + LES BUISSONS (aire de repos RN 77) ●
CHEMILLY/YONNE	<ul style="list-style-type: none"> Rue du Stade ● + LES CHAUMES (Rue Colbert) ● 	SEIGNELAY	<ul style="list-style-type: none"> Impasse du Tacot ● Les Ouches ●●● Avenue du Thureau ● Rue Alphonse Darlot ● Déchèterie, rue de Brienon / Armançon ●●●●
CHÉU	<ul style="list-style-type: none"> Aérodrome (à l'entrée) ● Parking vers la salle des fêtes ●● 	SORMERY	<ul style="list-style-type: none"> Rue des Courrières, vers la salle des fêtes ● + FRANCOEUR LES GRANDS CHEMINS ●
ESNON	<ul style="list-style-type: none"> Sur la place, rue des Saules ●● Rue de la planche - Rue du Port ● Parking salle des fêtes, rue des Buchottes ● Route d'Ormoys - Impasse des Vergers ● + VORVIGNY (rue de la Forêt) ● 	SOUMAINTRAIN	<ul style="list-style-type: none"> Carrefour route d'Ervy et rue de l'étang ●
GERMIGNY	<ul style="list-style-type: none"> Rue de Chaumont, vers l'étang ● Salle des fêtes ●● + VIEUX-CHAMPS (sur la place) ● 	TURNY	<ul style="list-style-type: none"> Chemin de ronde, à côté de la salle des fêtes ●● + BAS-TURNY (sortie D334) ● + LE FAYS ● + LE SAUDURAND ● + LINANT ●
HAUTERIVE	<ul style="list-style-type: none"> Rue de l'Église ●● Place de la Mairie ● + CHICHY (Grande Rue) ● 	VENIZY	<ul style="list-style-type: none"> Parking salle des fêtes ●●●●● + LES FOURNEAUX, rue de Cuchot ●
HÉRY	<ul style="list-style-type: none"> Chemin de Chablis ●● Chemin des Créaux ● Rue du Bois ●● Rue Shilboottle ●● + LES BAUDIÈRES (Rue Neuve) ● 	VERGIGNY	<ul style="list-style-type: none"> Avenue René Vildey, quartier de la gare ● Stade ● Cimetière ● + BOUILLY (rue de l'église) ● + REBOURSEAUX (vers la salle des fêtes) ●
JAULGES	<ul style="list-style-type: none"> Parking vers la salle des Fêtes ● 	VILLIERS-VINEUX	<ul style="list-style-type: none"> Rue le Pré Henry ●

LE TRAITEMENT

TRAITEMENT DES DÉCHETS TOUS CONFONDUS DE LA CCSA

■ RECYCLAGE
 ■ ENFOUISSEMENT
 ■ COMPOSTAGE
 ■ INCINÉRATION



VALORISATION DES DÉCHETS DE LA CCSA (OM ET TRI INCLUS)				
DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2017	2018	2019
Carton, ferraille, bois, mobilier, textile, DEEE, sacs jaunes, verre	Recyclage	4457 T	4453 T	4592 T
Gravats, encombrants, OM et refus de tri	Enfouissement	8490 T	8781 T	8560 T
Végétaux (hors déchets verts de Cerisiers)	Compostage	2536 T	2085 T	2100 T
Déchets dangereux	Incinération	108T	116 T	138 T
TOTAL		15591 T	15434 T	15390 T

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'installation de stockage de déchets non dangereux de Duchy (Saint Florentin) où elles sont enfouies.

SACS NOIRS



ZOOM SUR L'ISDND DE FRÉVAUX (SAINT-FLORENTIN)



Une installation de stockage de déchets non dangereux est un site classé pour la protection de l'environnement qui élimine des déchets non dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre. Celle de Frévaux n'est pas un centre de stockage de déchets ultimes au sens propre du terme car il est doté d'une « wagabox » : les biogaz produits sont valorisés sous forme de biométhane, substitut renouvelable du gaz naturel. On peut donc considérer que même les déchets ultimes enfouis bénéficient d'une valorisation.

TRI

SACS JAUNES

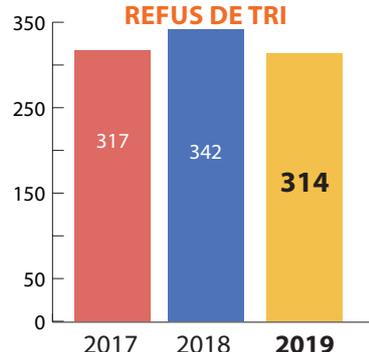


Les équipes techniques communautaires apportent directement les collectes du jour à l'usine de tri d'Ormoy où elles sont triées en fonction des filières de valorisation. Une partie de ces déchets repartent en refus de tri.

- **Attention les refus ne sont pas, dans la globalité, des erreurs de tri. Sont refusés : la vaisselle en plastique, les emballage souples dit « craquants » (ex : paquet de chips), les bouteille de lait en PET opaque, les blisters avec couvercle souple (ex : barquette de jambon dont l'opercule n'est pas retirée).**

Tous ces déchets font partie intégrante de la vie des consommateurs, il est difficile aujourd'hui d'agir sur ces leviers. Toutefois, une vigilance peut être accrue sur le verre, les textiles, les DEEE et les ordures ménagères.

ÉVOLUTION DES TONNAGES REFUS DE TRI

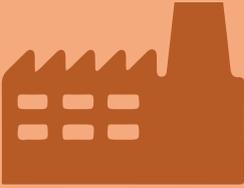


DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE/ENFOUISSEMENT

Tout-venant   ISDND Duchy Frévaux (89)
 Gravats 

VALORISATION MATIÈRE /USINE DE RECYCLAGE

Cartons   Emyn Leidier (75)
 Bois  Brienon Recyclage (89)
 DEEE  Remondis (10) / Cornec (77)
 Ferraille  Odelot Recyclage (89)

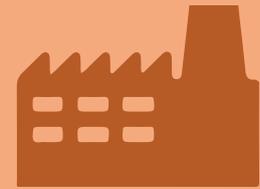
VALORISATION ORGANIQUE

Déchets verts   Compostière de l'Aube (10)
 Coved et Vert Compost (89) Vert Compost (89)

VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE, ENFOUISSEMENT

Mobilier   OPERENVI (89)
 Bourgogne recyclage

VALORISATION MATIÈRE

Pneus   Filière agréée ALIAPUR
 Aliapur/Coved Filière agréée EcoTLC
 Vêtement 
 EcoTLC (Éco-organisme du Textile, du Linge et de la Chaussure)

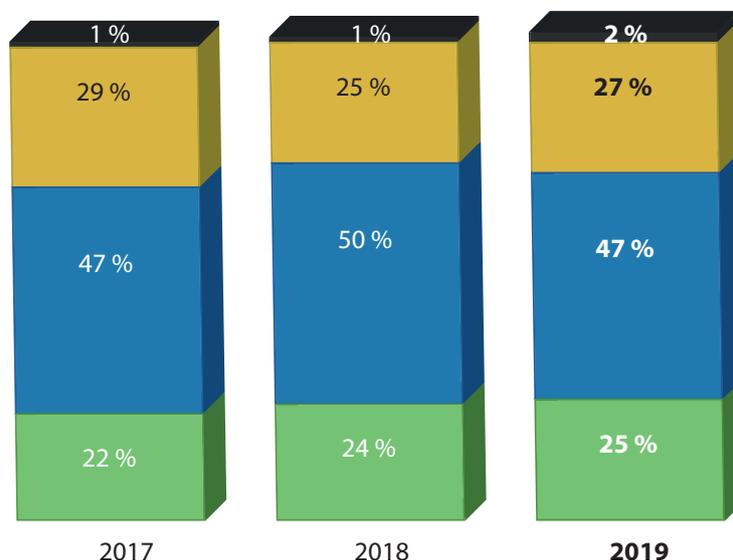
VALORISATION MATIÈRE, TRAITEMENT CHIMIQUE, ENFOUISSEMENT

Déchets toxiques   Edib (21)
 (+huile de vidange) Triadis (91) Triadis (91)
 Triadis (91)/EDIB (21)

VALORISATION MATIÈRE, TRAITEMENTS DIVERS

Autres déchets piles, lampes, 
 cartouches imprimantes radiographies éco-organismes

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES



VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHÈTERIES (GRAVATS INCLUS) EN TONNES

DÉSIGNATION	TRAITEMENT	2017	2018	2019
Carton, ferraille, bois, mobilier, DEEE	Recyclage	1924 T	2003 T	2179 T
Gravats, encombrants	Enfouissement	4119 T	4200 T	4126 T
Végétaux	Compostage	2536 T	2085 T	2338 T
Déchets dangereux	Incinération	108 T	116 T	138 T
TOTAL		8687 T	8403 T	8781 T

À ce jour, près de 47 % des déchets réceptionnés en déchèterie sont peu valorisés dans des filières de réutilisation.

TRAITEMENT DES DÉCHETS ISSUS DES PAV



LA PRÉVENTION

La CCSA s'est associée au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) qui, pour son compte, mène des actions visant d'une part à la réduction du volume de déchets produits et d'autre part au développement d'actions visant à mieux valoriser les déchets produits.

LES ACTIONS DU SDCY

➔ Compostage à l'Espace Famille de Saint-Florentin.

- Création d'un site de compostage dans l'établissement (bacs de la CCSA).
- Formation en interne de deux animatrices - référentes du site de compostage (SDCY).
- Démarrage du site avec les déchets des ateliers de cuisine.
- Évolution possible aux biodéchets domestiques de personnes motivées fréquentant le centre régulièrement (intérêt des référentes pour la dynamique sociale, le côté fédérateur de ce type de projet, les temps conviviaux et la sensibilisation autour du compostage et du jardinage).

En conclusion : intérêt global de l'établissement pour la prévention.

➔ Animation scolaire à l'école de Champlost.

- "Du champ à l'assiette" : animation sur le gaspillage alimentaire réalisée en classe de CM1.
- Une autre sur la prévention, programmée en février.

➔ Suivi et progression des sites de compostage aux collèges de Briennon/Armançon et Saint-Florentin.

- Formation des équipes.
- Sécurisation en matière sèche grâce au broyat de la déchèterie.
- Mise en route d'un bac de maturation à Saint-Florentin.
- Mise en place de la récupération des restes de fruits en salle pour une valorisation en compostage : montée d'un cran du volume de bio déchets détournés de l'enfouissement mais il faut suivre les collèges dans ces volumes nouveaux et conséquents à composter !

En conclusion : efforts à poursuivre sur le suivi.



FOCUS SUR LE PLPDMA

Le SDCY est en charge de l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Communauté de communes. Il intègre :

- un état des lieux (acteurs, types et volumes des déchets, mesures de prévention déjà en vigueur, prévision d'évolution des types et volumes de déchets produits),
- les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (acteurs, moyens, calendrier),
- les indicateurs relatifs à ces mesures (évaluation et suivi du plan).

Pour la bonne concrétisation de cette démarche, la Communauté de communes est engagée dans un contrat d'objectif déchets économie circulaire (CODEC) dont les principaux axes sont :

- l'animation des acteurs de la prévention et de la valorisation des déchets dans une logique d'éco-responsabilité,
- le développement de l'économie circulaire sur le territoire par la mise en œuvre d'action de réduction des déchets et d'économies de ressources (acteurs de l'offre, demandeurs et comportement d'achat, gestion des déchets, boucle locale d'économie circulaire),
- la connaissance et le suivi des impacts environnementaux économiques et sociaux.

Parallèlement, les services communautaires participent ou initient des actions visant à sensibiliser les habitants, tant sur la réduction des déchets que sur la valorisation de ces derniers.

LES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DE LA CCSA

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

- Lors du renouvellement des marchés en juin 2018, il avait été convenu que la société Coved devait réaliser des tests de caractérisation sur les ordures ménagères. Fin décembre 2019, c'est le cabinet Awiplan (10200) qu'elle a retenu pour effectuer cette prestation.
- Dans une logique du renforcement du tri, le 13 juin 2019, les élus de la Communauté de communes ont visité Coved Environnement, centre de tri des déchets recyclables, basé route d'Esnon à Ormoy.

SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES

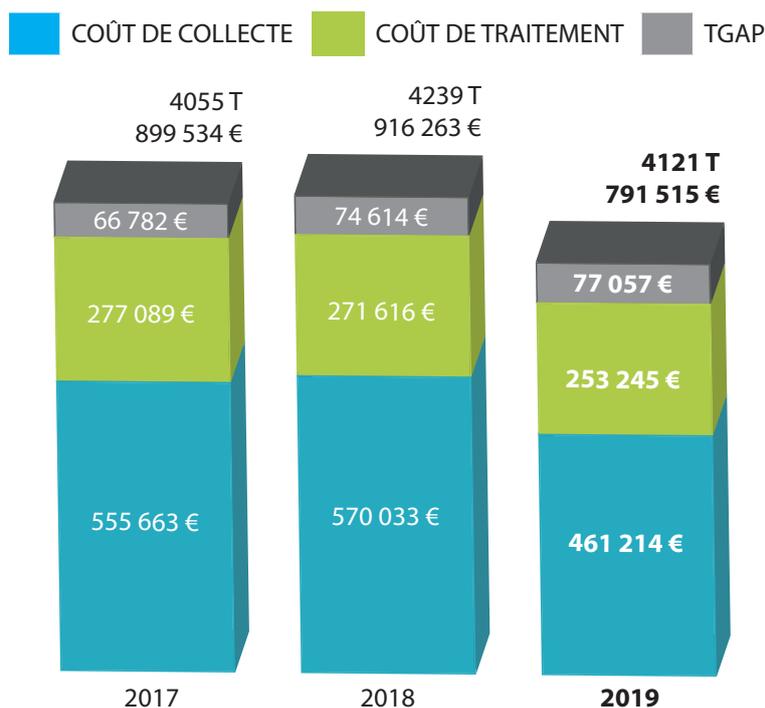
Du 4 au 18 juin 2019, 13 classes de CM1-CM2 (environ 300 élèves), ont visité le CSDU à Frévaux.

Ils ont également bénéficié d'une sensibilisation sur le tri, réalisée par la société Coved.

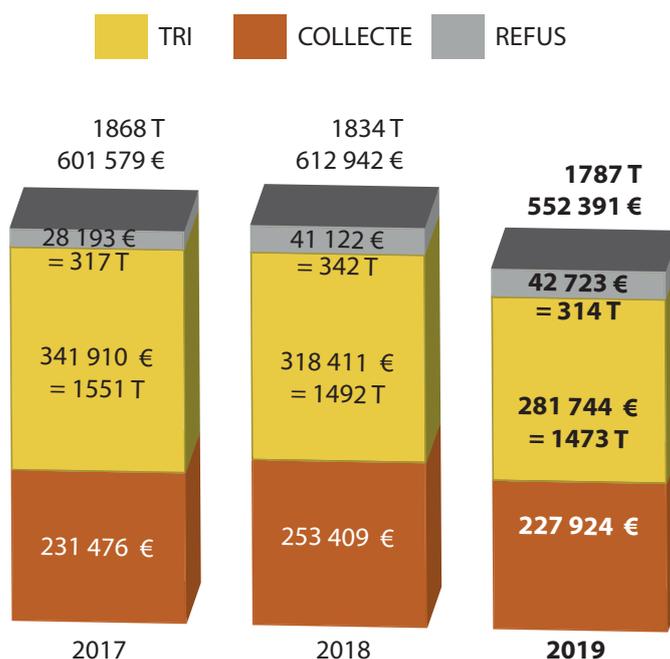


LES SOURCES DE COÛTS

EN PORTE À PORTE : COÛTS DE OM

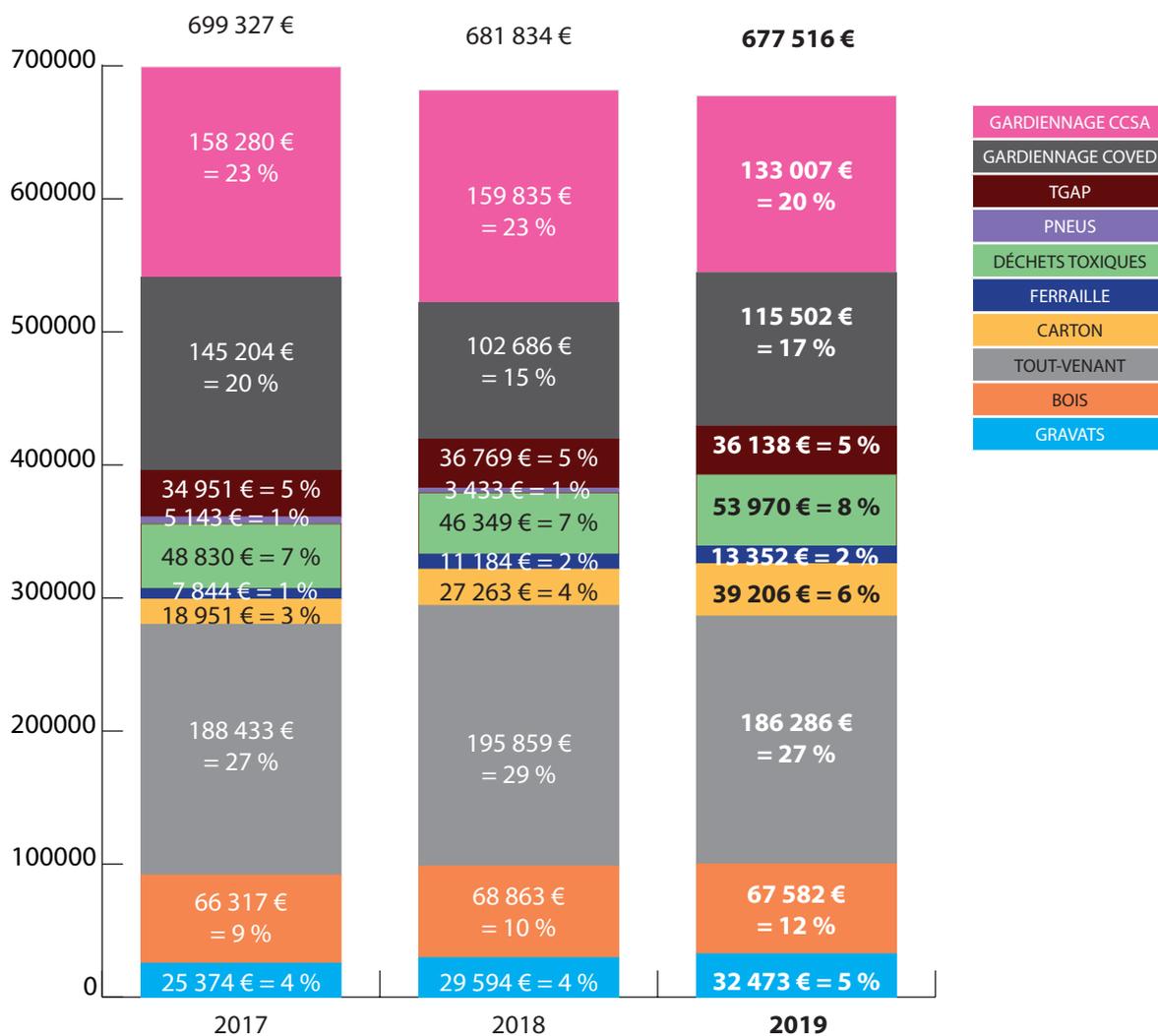


EN PORTE À PORTE : COÛTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DU TRI



• À noter : le baisse du coût de collecte s'explique par le passage toutes les deux semaines de la collecte des OM.

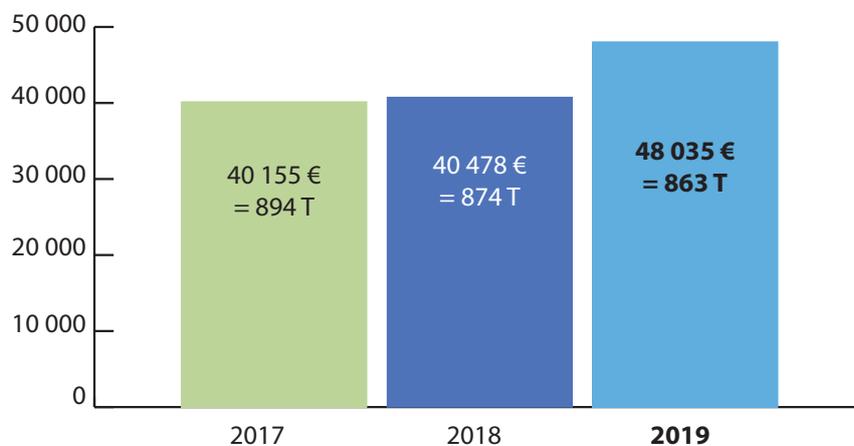
COÛTS LIÉS À LA GESTION DES DÉCHÈTERIES



COÛTS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS VERTS



EN PAV : COÛTS DES COLLECTES DE VERRE



- À l'ensemble de ces coûts, il faut ajouter les moyens humains administratifs dédiés en totalité ou en partie au service, à savoir :
- 2 ETP d'agents administratifs directement affectés au service,
- 1,2 ETP d'agents administratifs en soutien (comptabilité, administration générale, ressources humaines),
- une quote-part du travail de la direction générale.

ANALYSE FINANCIÈRE GLOBALE

Fonctionnement dépenses	Année 2017					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	106 141,05	56 608,59	4 053,70	66 489,90	4 661,75	237 954,99
Salaires et charges						
Coûts directs	0,00	135 672,06	0,00	56 513,68	0,00	192 185,74
Coûts administratifs	107 788,37	39 195,77	5 879,37	35 276,19	7 839,15	195 978,85
Total salaires et charges	107 788,37	174 867,83	5 879,37	91 789,87	7 839,15	388 164,59
Coûts des prestations de services	899 533,60	415 792,32	40 154,79	484 533,15	124 309,31	1 964 323,17
Intérêts des emprunts	23 362,91	0,00	0,00	4 900,00	0,00	28 262,91
Amortissements	58 104,02	54 964,25	2 880,00	86 287,03	0,00	202 235,30
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 194 929,95	702 232,99	52 967,86	733 999,95	136 810,21	2 820 940,96
Fonctionnement recettes	Année 2017					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	73 394,00	22 037,71	38 487,00	0,00	133 918,71
Redevance des professionnels	7 821,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 821,00
Produits REOM + TEOM	890 461,29	523 303,72	39 471,63	546 976,45	101 950,91	2 102 164,00
Subvention des organismes	43 591,94	319 674,26	0,00	22 314,81	0,00	385 581,01
TOTAL REC. FONCTIONNEMENT	941 874,23	916 371,98	61 509,34	607 778,26	101 950,91	2 629 484,72
						-191 456,24
Fonctionnement dépenses	Année 2018					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	107 120,99	56 570,25	3 911,58	66 541,00	3 752,63	237 896,45
Salaires et charges						
Coûts directs	0,00	169 524,76	0,00	68 711,81	0,00	238 236,57
Coûts administratifs	75 113,30	27 313,93	4 097,09	24 582,54	5 462,79	136 569,65
Total salaires et charges	75 113,30	196 838,69	4 097,09	93 294,35	5 462,79	374 806,22
Coûts des prestations de services	916 262,71	359 532,92	40 478,41	521 999,02	87 070,87	1 925 343,93
Intérêts des emprunts	12 955,19	0,00	0,00	3 650,00	0,00	16 605,19
Amortissements	58 104,06	54 052,23	2 880,00	90 840,09	0,00	205 876,38
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	1 169 556,25	666 994,09	51 367,08	776 324,46	96 286,29	2 760 528,17
Fonctionnement recettes	Année 2018					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	86 440,13	23 005,87	49 017,67	0,00	158 463,67
Redevance des professionnels	5 042,00	0,00	0,00	1 519,50	0,00	6 561,50
Produits TEOM	943 063,68	537 826,12	41 419,49	625 983,92	77 639,79	2 225 933,00
Subvention des organismes	43 292,43	317 477,80	0,00	28 215,05	0,00	388 985,28
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	991 398,11	941 744,05	64 425,36	704 736,14	77 639,79	2 779 943,45
						19 415,28
Fonctionnement dépenses	Année 2019					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Charges de structures	62 374,30	46 350,40	3 850,00	33 714,60	3 658,00	149 947,30
Salaires et charges						
Coûts directs		153 126,95		73 690,08		226 817,03
Coûts administratifs	79 662,53	28 447,46	4 267,12	25 602,72	5 689,50	143 669,32
Total salaires et charges	79 662,53	181 574,41	4 267,12	99 292,80	5 689,50	370 486,35
Coûts des prestations de services	791 515,37	357 917,10	48 035,34	577 116,77	52 392,99	1 826 977,57
Intérêts des emprunts	10 763,25	0,00	0,00	3 588,20	0,00	14 351,45
Amortissements	39 327,58	8 559,22	5 000,00	122 400,16	0,00	175 286,96
TOTAL DEP. FONCTIONNEMENT	983 643,03	594 401,13	61 152,46	836 112,53	61 740,49	2 537 049,63
Fonctionnement recettes	Année 2019					
	OM	TRI	Verre	Déchèterie	Déchets verts	Total
Ventes des produits récupérés	0,00	120 213,95	30 267,89	58 232,94	0,00	208 714,78
Redevance des professionnels	32 005,44	0,00	0,00	0,00	0,00	32 005,44
Produits TEOM	840 578,06	507 949,05	52 258,20	714 504,98	52 760,70	2 168 051,00
Subvention des organismes	43 797,23	302 497,91	0,00	18 681,75	0,00	364 976,89
TOTAL REC. FONCTIONNEMENT	916 380,73	930 660,91	82 526,09	791 419,67	52 760,70	2 773 748,11
						236 698,48

Les coûts de revient	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Ordures ménagères	1 194 929,95 €	1 169 556,25 €	983 643,03 €
Le TRI (sacs jaunes)	702 232,99 €	666 994,09 €	594 401,13 €
La collecte du verre	52 967,86 €	51 367,08 €	61 152,46 €
Le tenue des déchèteries	733 999,95 €	776 324,46 €	836 112,53 €
La gestion des déchets verts	136 810,21 €	96 286,29 €	61 740,49 €
Total des coûts	2 820 940,96 €	2 760 528,17 €	2 537 049,64 €
Les recettes	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Le produits TEOM	2 102 164,00 €	2 225 933,00 €	2 168 051,00 €
Les subventions des organismes	385 581,01 €	388 985,28 €	364 976,89 €
La vente des produits récupérés	133 918,71 €	158 463,67 €	208 714,78 €
Les redevances des professionnels	7 821,00 €	6 561,50 €	32 005,44 €
Total des recettes	2 629 484,72 €	2 779 943,45 €	2 773 748,11 €
Tonnages collectés	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Ordures ménagères	4 055	4 239	4 121
Le TRI et les refus	1 869	1 834	1 787
Le verre	894	874	863
Les déchèteries	6 151	6 319	6 443
Les déchets verts (y compris Cerisiers)	2 536	2 085	2 338
Total tonnages (hors textiles)	15 505	15 351	15 552
Coûts moyens à la tonne	181,94 €	179,83 €	163,13 €
Pourcentage par rapport à 2017		-1,16 %	-10,34 %
Recettes moyennes à la tonne	169,59 €	181,09 €	178,35 €
Pourcentage par rapport à 2017		6,78 %	5,17 %
Marge par tonne	-12,35 €	1,26 €	15,22 €
Marge par tonne sur les trois ans	1,01 €		
Impayés au 31 décembre 2019			
Créances avant l'année 2016			39 757,88 €
Créances de l'exercice 2016			53 432,38 €
Créances de l'exercice 2017			52 652,68 €
TOTAL RESTANT DÛ			145 842,94 €

- À noter : la mise en place du broyeur à la déchèterie de Saint-Florentin a permis d'optimiser le transport des déchets verts et ainsi, de réduire les coûts de transport. En outre, il est envisagé de faire convoyer certains déchets verts par les services communautaires.

BILAN DES INVESTISSEMENTS 2017 - 2018 - 2019

Investissements dépenses		Année 2017	Année 2018	Année 2019
1 - Agrandissement déchèterie de Seignelay		97 141 €	136 513 €	0 €
2 - Agrandissement déchèterie de Saint-Florentin		0 €	526 233 €	0 €
3 - Achat véhicule ampirol + colonnes à verres		0 €	54 225 €	20 241 €
4 - Achat benne à ordure pour ramassage du TRI		0 €	0 €	167 685 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		97 141 €	716 971 €	187 926 €
Investissements recettes		Année 2017	Année 2018	Année 2019
1 - Agrandissement de la déchèterie de Seignelay				
	Etat - DETR	29 128 €	67 966 €	
	Réserve parlementaire		3 000 €	
	Fonds propres	68 013 €	65 547 €	
Total des recettes pour déchèterie de Seignelay		97 141 €	136 513 €	0 €
2 - Agrandissement de la déchèterie de Saint-Florentin				
	Etat - DETR reçue en 2018		64 470 €	
	Etat - DETR reçue en 2019		139 642 €	
	Fonds propres		322 121 €	
Total des recettes pour déchèterie de Saint-Florentin		0 €	526 233 €	0 €
3 - Achat véhicul Ampirool + colonnes à verre				
	Fonds propres		54 225 €	
Total des recettes pour véhicul ampirol et colonnes à verres		0 €	54 225 €	0 €
4 - Achat benne à ordure pour ramassage du TRI + colonnes à verres				
	Fonds propres			187 926 €
Total des recettes pour benne à ordure et colonnes à verres		0 €	0 €	187 926 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		97 141 €	716 971 €	187 926 €